



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 000 561 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.05.2000 Bulletin 2000/20

(51) Int. Cl.⁷: **A45D 8/30**, A45D 8/20,
A45D 8/22

(21) Numéro de dépôt: **98440258.6**

(22) Date de dépôt: **13.11.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur:
**Anciens Etablissements Godefroy Siebenmann
Société Anonyme
01100 Oyonnax (FR)**

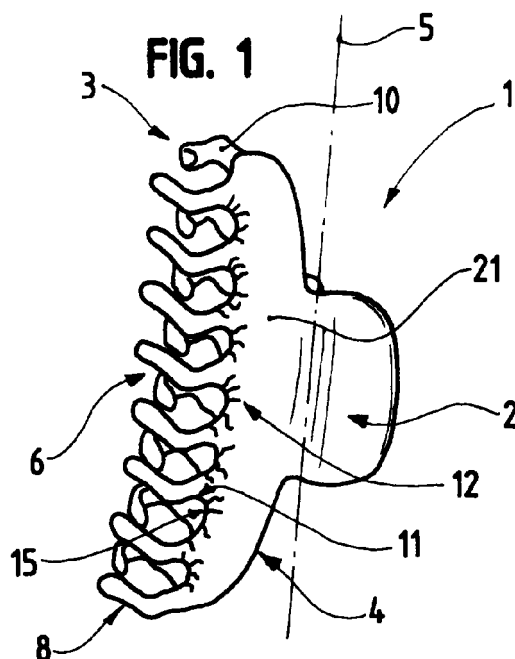
(72) Inventeur: **Paita, Pierre
01100 Oyonnax (FR)**

(74) Mandataire: **Rhein, Alain
c/o Cabinet Bleger-Rhein,
8, Avenue Pierre Mendès France
67300 Schiltigheim (FR)**

(54) **Pince à cheveux pourvue de moyens d'accrochage sur la chevelure**

(57) La présente invention concerne une pince (1) à cheveux comportant deux branches (3, 4) montées articulées autour d'un axe (5) et rappelées élastiquement l'une vers l'autre, ladite pince (1) étant pourvue de moyens (8), notamment sous forme de dents (10), aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches de cheveux d'une chevelure.

Cette pince (1) à cheveux est caractérisée par le fait qu'elle est pourvue de moyens (12) aptes à réaliser un accrochage complémentaire sur un ou plusieurs cheveux.



EP 1 000 561 A1

Description

[0001] L'invention a trait à une pince à cheveux comportant deux branches montées articulées autour d'un axe et rappelées élastiquement l'une vers l'autre, ladite pince étant pourvue de moyens, notamment sous forme de dents, aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches de cheveux d'une chevelure.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la fabrication d'articles de mode, plus particulièrement d'accessoires pour la coiffure et le maintien des cheveux.

[0003] L'on connaît, d'ores et déjà, de nombreuses pinces à cheveux répondant à la description ci dessus et comportant deux branches dont l'une est montée articulée sur l'autre. Ces deux branches, généralement constituées en un matériau synthétique, définissent une mâchoire apte à se refermer, sous l'impulsion de moyens de rappel tel qu'un ressort, en vue d'emprisonner et de maintenir rassemblée une partie au moins de la chevelure.

[0004] On observera qu'une telle pince à cheveux est, en outre, pourvue de moyens aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches de cheveux. De tels moyens d'accrochage sont, habituellement, définis par des dents équipant le bord externe de l'une au moins des branches articulées de ladite mâchoire et s'enfonçant dans la chevelure pour réaliser la fixation, dans cette dernière, de ladite pince à cheveux.

[0005] Or, il convient d'observer que les cheveux sont, par nature ou par traitement, relativement glissants et que, de ce fait, les pinces à cheveux, bien qu'ancrées dans la chevelure, ont tendance à glisser le long de cette dernière sous l'effet de leur propre poids voire, éventuellement, de celui d'un élément décoratif dont elles peuvent être pourvues. Ceci étant, de telles pinces à cheveux doivent, constamment, être rajustées et repositionnées dans la chevelure.

[0006] La présente invention permet de remédier aux inconvénients des pinces à cheveux de l'état de la technique en complétant les moyens d'accrochage équipant celles-ci par des moyens aptes à assurer un accrochage complémentaire sur un ou plusieurs cheveux. Ceci permet, alors, une meilleure fixation de ces nouvelles pinces sur la chevelure et évite, par conséquent, leur glissement.

[0007] A cet effet, la présente invention concerne une pince à cheveux comportant deux branches montées articulées autour d'un axe et rappelées élastiquement l'une vers l'autre, ladite pince étant pourvue de moyens, notamment sous forme de dents, aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches de cheveux d'une chevelure, caractérisée par le fait que ladite pince à cheveux est, en outre, pourvue de moyens aptes à réaliser un accrochage complémentaire sur un ou plusieurs cheveux.

[0008] Selon une caractéristique additionnelle de la présente invention, de tels moyens d'accrochage complémentaires sont constitués par un crantage réalisé au moins au niveau du fond des dents des moyens d'accrochage.

plémentaires sont constitués par un crantage réalisé au moins au niveau du fond des dents des moyens d'accrochage.

[0009] Ces moyens d'accrochage complémentaires peuvent, encore, se présenter sous la forme de picots, selon le cas, ménagés au niveau de la face interne des branches articulées de la pince et/ou disposés au moins au niveau du fond des dents des moyens d'accrochage.

[0010] Selon une autre caractéristique de la présente invention, les dents des moyens d'accrochage présentent des ondulations s'étendant de part et d'autre d'un plan sensiblement perpendiculaire au plan ou à la courbure de la surface des branches de la pince, lesdites ondulations définissant des moyens d'accrochage complémentaires.

[0011] Les avantages de la présente invention concernent le fait que les moyens d'accrochage, aptes à assurer la fixation de la pince sur une ou plusieurs mèches de cheveux, sont complétés par des moyens d'accrochage complémentaires. Ces derniers sont, en fait, conçus aptes à assurer un accrochage sur un ou plusieurs cheveux ce qui multiplie les points d'accrochage, sur la chevelure, de ladite pince évitant à cette dernière, d'une part, de glisser constamment et, d'autre part, de devoir être réajustée et repositionnée de manière incessante sur la chevelure.

[0012] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant à des modes de réalisation qui ne sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif. La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin joint en annexe et dans lequel :

- la figure 1 est une vue schématisée et en perspective d'une pince à cheveux complétée, au niveau du fond de ses dents, par un crantage correspondant à un premier mode de réalisation des moyens d'accrochage complémentaires de l'invention ;
- les figures 2 à 4 sont des vues schématisées et en détail de trois différents types de crantage réalisés au fond des dents, la figure 2 correspondant à un détail de la figure 1 ;
- la figure 5 est une vue schématisée et en détail d'une pince à cheveux pourvue de dents au fond desquelles sont ménagés des moyens d'accrochage complémentaires sous forme de picots ;
- la figure 6 est une représentation schématisée, en perspective et en coupe partielle, d'une pince à cheveux dont la face interne de l'une au moins des branches est pourvue de picots définissant des moyens d'accrochage complémentaires.

[0013] Tel qu'il apparaît dans les figures du dessin en annexe, la présente invention concerne le domaine

de la fabrication des accessoires pour la coiffure réalisés, par exemple, en bois, en métal ou en un matériau synthétique quelconque.

[0014] En fait, si, dans la suite de la description, il sera, essentiellement, fait référence à un accessoire de coiffure sous la forme d'une pince 1 à cheveux, la présente invention n'y est, cependant, nullement limitée.

[0015] Tel que visible dans les figures du dessin en annexe, le corps 2 d'une telle pince 1 à cheveux comporte deux branches 3, 4 montées articulées autour d'un axe 5 et rappelées élastiquement l'une vers l'autre, notamment par l'intermédiaire d'un ou plusieurs ressorts de rappel (non représentés).

[0016] En fait, ces deux branches 3, 4 définissent une mâchoire 6 apte à se refermer, sous l'impulsion de ce ou ces ressorts, en vue d'emprisonner et de maintenir rassemblée une partie au moins de la chevelure 7.

[0017] Afin d'assurer l'immobilisation, sur cette dernière, de ladite pince 1 à cheveux, celle-ci est pourvue de moyens 8 aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches 9 de cheveux de cette chevelure 7.

[0018] Tel que représenté dans les figures du dessin en annexe, de tels moyens d'accrochage 8 peuvent se présenter sous la forme de dents 10 équipant le bord externe il de l'une au moins des branches 3, 4 du corps 2 de la pince 1 à cheveux.

[0019] Selon l'invention, cette pince 1 à cheveux est complétée par des moyens 12 aptes à réaliser un accrochage complémentaire de ladite pince 1 sur un ou plusieurs cheveux 13 de la chevelure 7.

[0020] Un premier mode de réalisation de ces moyens d'accrochage complémentaires 12 est illustré au travers des figures 1 à 4 et adopte la forme d'un crantage 14 réalisé au moins au niveau du fond 15 des dents 10 de ladite pince 1 à cheveux.

[0021] En fait, un tel crantage 14 peut se présenter sous la forme d'une ou plusieurs entailles 16 réalisées de manière aléatoire au niveau dudit fond 15, la disposition, la profondeur et la forme de ces entailles 16 pouvant être quelconque comme visible figure 1 et 2.

[0022] Dans la figure 3, il a été représenté un crantage 14 sous la forme d'une ou plusieurs découpes 17 de forme triangulaire ménagées au niveau dudit fond 15, de telles découpes 17 pouvant encore, comme illustré figure 4, adopter une forme sinusoïdale.

[0023] On observera que lesdites entailles 16 ainsi que les découpes 17 peuvent être réalisées, notamment, par usinage du corps 2 de la pince 1 ou encore par moulage lors de la fabrication de cette dernière.

[0024] Il a été représenté figures 5 et 6, un second mode de réalisation de ces moyens d'accrochage complémentaires 12 adoptant, dans ce cas, la forme d'un ou plusieurs picots 18.

[0025] Ces derniers, tel que visible figure 5, peuvent être ménagés au niveau de la face interne 19 du corps 2 de la pince 1, plus particulièrement, au niveau de la face interne 19 de l'une au moins des branches 3, 4.

[0026] Cependant, de tels picots 18 peuvent, encore, être disposés au moins au niveau du fond 15 des dents 10 équipant les branches 3, 4 de ladite pince 1 à cheveux (picots 18 représentés sous forme de créneaux dans la figure 6).

[0027] A ce propos, il convient d'observer que de tels picots 18, notamment ceux ménagés au niveau de la face interne 19 des branches 3, 4, peuvent, encore, venir compléter des moyens d'accrochage complémentaires 12 sous forme d'un crantage 14 conforme à celui ayant été décrit ci-dessus.

[0028] Tel qu'il apparaît dans les figures 1 à 4, les dents 10 des moyens d'accrochage 8 présentent des ondulations 20 s'étendant de part et d'autre d'un plan P sensiblement perpendiculaire au plan ou à la courbure de la surface 21 des branches 3, 4 du corps 2 de la pince 1 ou analogue. On observera que ces ondulations 20 permettent de renforcer le maintien de ladite pince 1 sur la chevelure 7 assuré, d'une part, par les moyens d'accrochage 8 et, d'autre part, par les moyens d'accrochage complémentaires 12.

[0029] Ainsi, les pinces à cheveux objets de la présente invention comportent, outre des moyens déjà connus d'accrochage sur une ou plusieurs mèches de la chevelure, des moyens destinés à réaliser un accrochage complémentaire sur un ou plusieurs cheveux. La combinaison de ces moyens d'accrochage et d'accrochage complémentaires permet d'éviter tout glissement et assure une immobilisation parfaite de ladite pince à cheveux sur la chevelure.

Revendications

1. Pince (1) à cheveux comportant deux branches (3, 4) montées articulées autour d'un axe (5) et rappelées élastiquement l'une vers l'autre, ladite pince (1) étant pourvue de moyens (8), notamment sous forme de dents (10), aptes à réaliser un accrochage sur une ou plusieurs mèches (9) de cheveux d'une chevelure (7), caractérisée par le fait que ladite pince (1) à cheveux est, en outre, pourvue de moyens (12) aptes à réaliser un accrochage complémentaire sur un ou plusieurs cheveux (13).
2. Pince (1) à cheveux selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens d'accrochage complémentaires (12) sont constitués par un crantage (14) réalisé au moins au niveau du fond (15) desdites dents (10).
3. Pince (1) à cheveux selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le crantage (14) est constitué par une ou plusieurs entailles (16) réalisées de manière aléatoire au niveau dudit fond (15), la disposition, la profondeur et la forme de ces entailles (16) pouvant être quelconque.
4. Pince (1) à cheveux selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le crantage (14) est constitué par une ou plusieurs entailles (16) réalisées de manière aléatoire au niveau dudit fond (15), la disposition, la profondeur et la forme de ces entailles (16) pouvant être quelconque.

térisée par le fait que le crantage (14) adopte la forme d'une ou plusieurs découpes (17) de forme triangulaire ou encore sinusoïdale.

5. Pince (1) à cheveux selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les moyens d'accrochage complémentaires (12) sont définis par un ou plusieurs picots (18) disposés au moins au niveau du fond (15) des dents (10). 5
6. Pince (1) à cheveux selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les moyens d'accrochage complémentaires (12) sont constitués par un ou plusieurs picots (18) ménagés au niveau de la face interne (19) de l'une au moins desdites branches (3, 4). 10 15
7. Pince (1) à cheveux selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les dents (10) des moyens d'accrochage (8) présentent des ondulations (20) s'étendant de part et d'autre d'un plan (P) sensiblement perpendiculaire au plan ou à la courbure de la surface (21) des branches (3, 4). 20 25

30

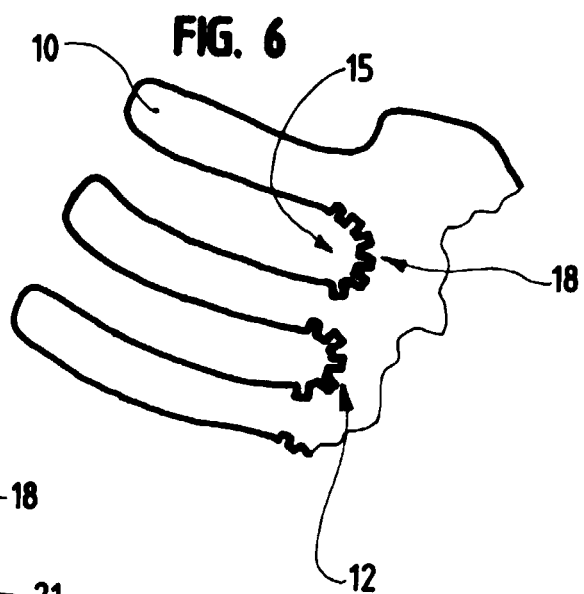
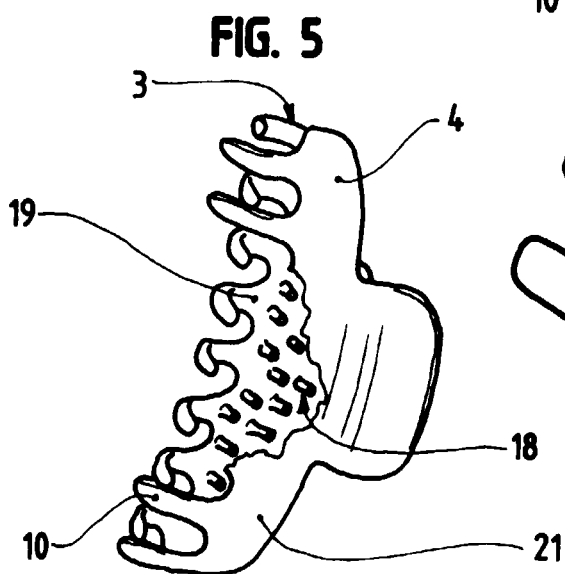
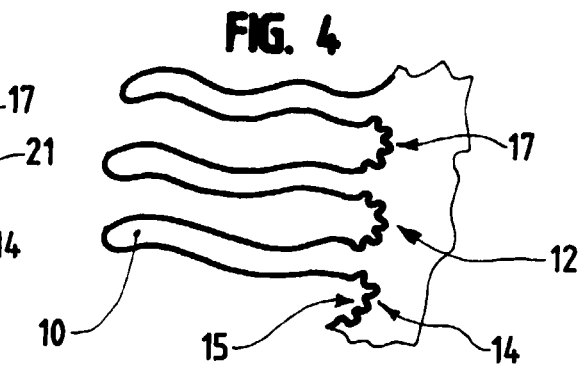
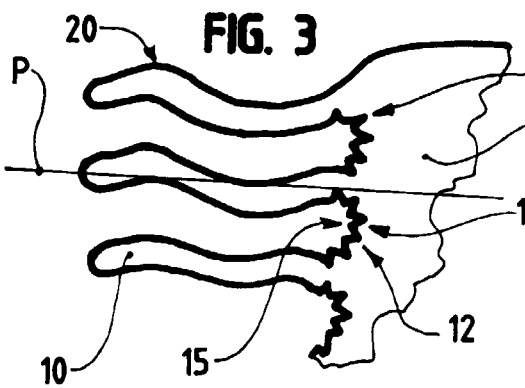
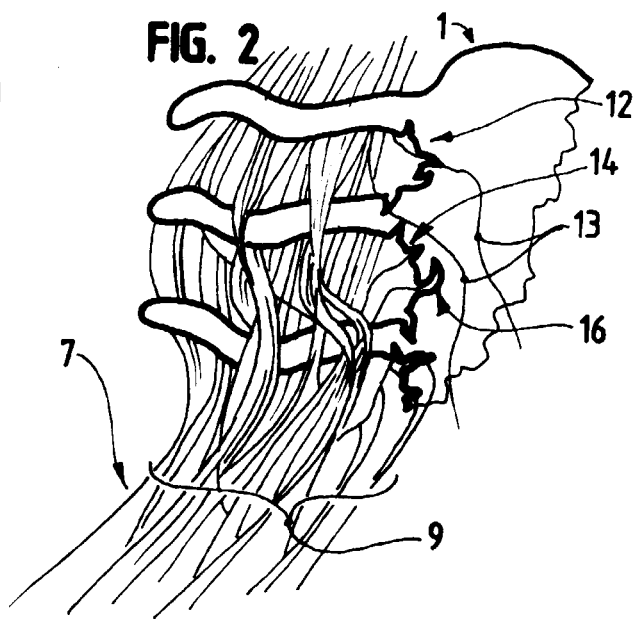
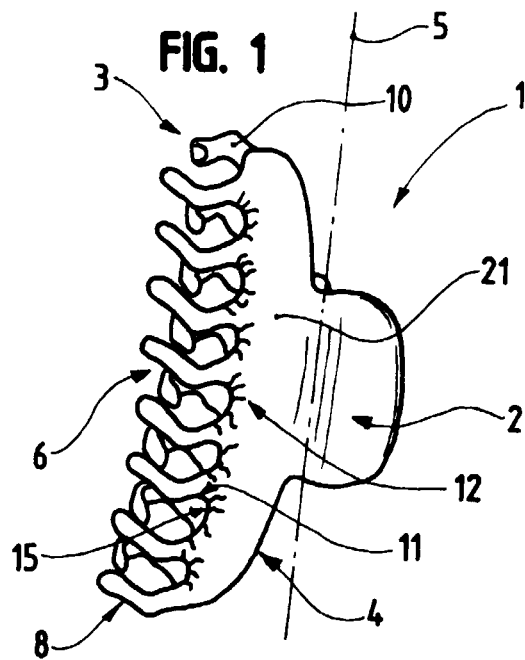
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 44 0258

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.8)
X	US 5 787 905 A (YASUDA MASAHIRO) 4 août 1998 * colonne 6, ligne 22-24; figures 1-6 *	1,2,5,6	A45D8/30 A45D8/20 A45D8/22
A	---	3,4,7	
X	WO 96 22036 A (SILVA DAVID ALAN) 25 juillet 1996 * page 5-6; figures 1A,1B,1C,1D *	1,6	
X	FR 2 720 236 A (LIN CHIN JU) 1 décembre 1995 * page 3, ligne 22 - page 4, ligne 29; figures 3,4 *	1,6	
A	US 5 699 814 A (POTUT CHRISTIAN) 23 décembre 1997 * colonne 1-2; figures 1,2 *	1,6	
A	EP 0 516 564 A (C S P DIFFUSION SA) 2 décembre 1992 * le document en entier *	1-7	
A	US 3 983 887 A (CHAN MAN HING) 5 octobre 1976 * le document en entier *	1-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.8)
			A45D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
MUNICH		14 avril 1999	Lang, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 44 0258

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

14-04-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5787905 A	04-08-1998	JP 10276827 A EP 0870439 A	20-10-1998 14-10-1998
WO 9622036 A	25-07-1996	AUCUN	
FR 2720236 A	01-12-1995	AUCUN	
US 5699814 A	23-12-1997	FR 2739002 A DE 69600393 D EP 0766935 A JP 2667384 B JP 9084623 A SG 48039 A	28-03-1997 06-08-1998 09-04-1997 27-10-1997 31-03-1997 17-04-1998
EP 0516564 A	02-12-1992	FR 2676898 A	04-12-1992
US 3983887 A	05-10-1976	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82